

## Présentation de l'Atelier Pêche Nature de la Fédération 68

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même.

L'Atelier Pêche Nature sur la base de critères définis par l'APAVE – organisme certificateur – transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :

- **Le respect du poisson**, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée.
- **La conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques**, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme.
- **Le respect de soi-même et d'autrui**, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.
- **La connaissance du rôle des associations agréées de pêche** et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.

La formation comprend :

- des cours théoriques (découverte du milieu aquatique, des poissons, réglementation, environnement, organisation de la pêche en France ...)
- des cours pratiques (connaissance du matériel, nœuds de pêche, montages...).
- des séances de pêche (technique de lancer, de pêche, choix du poste, connaissances des techniques, esches et amorçage, manipulation du poisson ...).

La durée de chaque APN est de 3h (14h30-17h30) les mercredis après-midi

Le droit d'inscription est de 20 euros pour 2 séances consécutives (paiement préalable espèces, Virement bancaire ou chèque à l'ordre de la Fédération de pêche du Haut Rhin), Le tarif mentionné inclut l'ensemble du matériel nécessaire aux activités, tout est fourni (matériel, amorce, esches, leurres...) sauf la carte de pêche qui est **obligatoire**. (disponible sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr) ou auprès de la Fédération)

Le lieu de rendez-vous pour chaque stage est fixé dans les jours qui précèdent la séance :

- Soit au Nouveau Bassin : parking 1 Rue Hugwald 68 100 Mulhouse (en face Kinopolis)
- Soit au Canal du Rhône au Rhin : 32 Quai d'Alger 68100 Mulhouse
- Soit au canal de Colmar : Parking de l'écluse de l'ILL Rue de la Birg, 68000 Colmar
- Soit au canal de Colmar : 1-8 Rue de la Digue, 68000 Colmar

Conditions d'accès :

- Etre âgé de 8 à 16 ans.
- Avoir la carte de pêche en cours de validité
- Savoir impérativement nager (à remplir sur la fiche de renseignements).

Pièces administratives à joindre :

- Présenter une attestation de responsabilité civile (assurance pour les activités extra-scolaires).
- La fiche « AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER ET / OU DE FILMER » signée, permettant à la Fédération de pêche d'utiliser les photos et vidéos prises lors des séances, pour illustrer ses activités dans différents supports de communication (un exemplaire pour vous et un pour la Fédération).
- La fiche d'inscription APN signée
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Pêche de moins de deux mois
- Le droit d'inscription est de 20 euros par session de 2 séances (paiement préalable espèces, Virement bancaire ou chèque à l'ordre de la Fédération de pêche du Haut Rhin)

L'encadrement :

L'encadrement est assuré par un salarié de la Fédération de pêche diplômé BPJEPS Pêche de Loisir ainsi que si besoin par des membres bénévoles d'associations agréées de pêche.

IMPORTANT :

Prévoir des affaires de rechange ainsi qu'une tenue adaptée à l'activité et aux conditions météorologiques (pluie, froid...), un chapeau ou une casquette, des bottes, des lunettes de soleil, de la crème solaire, et de l'eau. Les lunettes de soleil (polarisantes si possible) sont conseillées.

**Attention !!! Le nombre de places pour chaque stage est limité.**

**Important : l'inscription à un stage n'est effective que si votre dossier est complet et validé par la fédération de pêche**

**Merci de votre compréhension.**

# AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER ET / OU DE FILMER

(à éditer en 2 exemplaires – retourner un exemplaire à la Fédération)

Je soussigné(e) :.....(NOM, Prénom)

Agissant en qualité de :.....(Père, mère ou tuteur)

De l'enfant : .....(NOM, Prénom)

Demeurant : .....

Code postal : .....Ville : .....

Autorise (ons)

La Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à photographe et / ou filmer mon enfant en numérique dans un but non commercial :

- seul
- en groupe
- à les conserver sur support numérique
- à utiliser les photos ou films dans le cadre des actions de promotion de la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- à utiliser et publier les photos et films visant à effectuer la promotion de la pêche dans le Haut-Rhin, quel que soit le support (brochure promotionnelle, bulletin, internet...)
- à diffuser les photos et films aux agences de presse (locale ou nationale)
- à diffuser les photos et films aux moniteurs-guides de pêche partenaires

Je garantis que mon enfant n'est pas lié(e) par un contrat exclusif à l'utilisation de son image ou de son nom. En conséquence de quoi, je cède gracieusement les droits visés aux présentes et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération.

Fait à :.....,

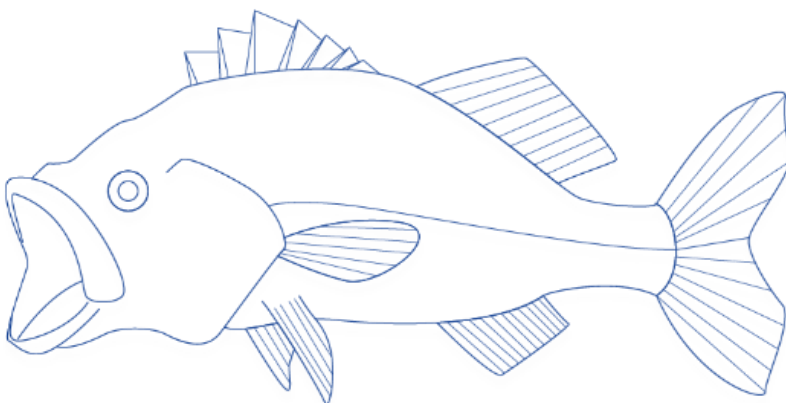
le :.....

*en deux exemplaires.*

Signature(s) des parents ou tuteur :

Parents 1 :

Parents 2 :





## Fiche d'inscription APN FD68



### Responsable légal de l'enfant :

Je, soussigné

demeurant à

autorise l'enfant :

Nom :

Prénom:

Né le

à participer aux activités de l'atelier pêche et nature de la fédération de pêche 68

Portable : .....

E mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Téléphone :

Portable :

### Joindre à la présente fiche :

- Une copie de l'attestation d'assurance type Extrascolaire de l'enfant
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Pêche de moins de deux mois
- Le formulaire « AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER ET / OU DE FILMER »
- Le règlement (espèce ou chèque à l'ordre de la Fédération de Pêche du Haut-Rhin ou Virement)

### Recommandations du responsable légal :

- J'attire l'attention des animateurs de l'Atelier Pêche et Nature sur le fait que mon enfant est sujet aux allergies suivantes :

Si nécessaire, je souhaite qu'il soit soigné auprès de (préciser l'adresse et le téléphone):

- Hôpital :
- Et autorise les médecins à faire pratiquer sur lui toute intervention et soins d'urgence.

### Transport

Le transport jusqu'à l'Atelier Pêche et Nature est placé sous ma responsabilité.

### Atteste sur l'honneur que l'enfant :

- Est apte à nager
- Vaccination est à jour
- Possède une carte de pêche valide

### Cochez la ou les session(s) réservée(s) :

Mercredi 11 et 18 octobre : Mulhouse

Mercredi 25 octobre et 8 novembre Colmar

- J'accepte de recevoir les informations et actualité de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques
- J'autorise la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques à utiliser, sur son site peche68.fr, sa page Facebook et tous autres supports de communications (flyers, vidéo, présentation etc.) les photos et vidéo prise dans le cadre de l'APN
- Paiement :  Espèces  Chèque à l'ordre de : **Fédération de pêche 68**  
 Virement bancaire avec l'intitulé : **APNF\_NomPrénom**

**SIRET 481 838 787 000 10**

**LA BANQUE POSTALE NANCY**

**RIB 20041 01015 0055277U036 68 – BIC PSSTRFPSTR**

**IBAN FR20 2004 1010 1500 5527 7U03 668**

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance des règles de l'atelier pêche et nature, je dégage la responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas où l'enfant ne respecterait pas la réglementation des activités ou ne s'y présenterait pas et déclare en accepter l'intégralité des termes qui le compose, sans restriction.



Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature (précédé de la mention, lu et approuvé)